
Séance du jeudi 25 mai 2023

Membres en exercice : 10

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai l'assemblée régulièrement convoquée le 23 mai 2023, à 20 heures 30, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Laurent PICAROUGNE.

Présents : 9

Sont présents : Laurent PICAROUGNE, Marilyne RIGAL, Jean-Noël FAU, Agnès BALDY, Raphaël BRUEL, Sylviane COIGNARD, Cyrille GINALHAC, André RAFFY, Nathalie ROQUES

Votants : 10

Excusé(s) :

Représenté(s) : Anne DEGRANDIS par Marilyne RIGAL

Secrétaire de séance : Nathalie ROQUES

Ordre du jour

MULTIPLE-RURAL

- Auberge de Leynhac / Choix du repreneur de gérance

Questions Diverses

2023 024 : MULTIPLE RURAL - Contrat de Location-Gérance - Mandat au Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation pour la reprise de gérance de l'Auberge de Leynhac est close depuis le 14/04/2023, que la commission dévolue à cette tâche a rendu ses conclusions après avoir reçu respectivement les candidats potentiels, et qu'il convient à présent de se positionner sur le choix des repreneurs.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir débattu il est **VALIDE** et à **la majorité** ce qui suit,

- La candidature de M. et Mme SANTRAINE Cédric et Gaëlle est **RETENUE**
- La date de prise d'effet du bail location gérance est fixée au **1^{er} juillet 2023**
- **Le loyer mensuel est fixé à 600€ HT soit 720€ TTC**
- Le bail location gérance est consenti pour une **durée de 12 mois** soit jusqu'au **30 juin 2024**
- Le bail location gérance englobe l'ensemble de la structure (local commercial et logement individuel T3)
- Le montant de la caution est fixé à **1 440€** et sera réglé par chèque à l'ordre de Trésor Public
- Mandat est donné à M. le Maire pour signer un Contrat de Location-Gérance dans les formes légales